



[REDACTED]

[REDACTED]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

29.188/E/II/PN

[REDACTED]

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

En sa séance du 10 juillet 1997, la Commission permanente de Contrôle linguistique, siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée par un habitant néerlandophone d'Uccle contre le ministère des Finances, administration des contributions directes, pour avoir reçu, en ce qui concerne la taxe automobile, un avertissement-extrait de rôle assorti d'une formule de paiement, exclusivement établis en français.

Le certificat d'immatriculation D.I.V., délivré le 28 mars 1995, avait pourtant été établi en néerlandais.

\*

\* \*

Le ministère des Finances, administration des contributions directes, est un service dont l'activité s'étend à tout le pays. En vertu des articles 41, § 1er, et 44, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (L.L.C.), il est tenu d'utiliser dans ses rapports avec un particulier la langue dont ce particulier a fait usage pour l'immatriculation de son véhicule à la Direction d'Immatriculation des Véhicules.

Etant donné qu'en l'occurrence, la langue utilisée pour l'immatriculation du véhicule est le néerlandais, l'avertissement-extrait de rôle et la formule de paiement y annexée auraient dû être établis également en néerlandais.

La C.P.C.L. estime, dès lors, que la plainte est recevable et fondée.

Elle renvoie également à son avis identique, 28.115/B du 12 septembre 1996, concernant le même plaignant.

Elle vous prie de bien vouloir remplacer le document en question par un autre en néerlandais et de la tenir au courant de la suite que réserverez à cette affaire.

Vu l'état actuel du dossier, la CPCL ne désire pas faire usage de son droit de se substituer à vos services.

Copie du présent avis est notifiée à monsieur J. Vande Lanotte, vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

**Le Président,**

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.